



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

17.08.2026

Titre du projet du marché:

AO Réaménagement Centre Sportif à Echallens (VD)

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#41918

N° de la publication SIMAP:

41918-01

Date de publication SIMAP:

14.08.2026

Adjudicateur:

Commune d'Echallens

Service des Bâtiments

Place du Château 4a

1040 Echallens - Suisse

Organisateur:

Irbis Consulting SA

Rue des Vignerons 1A

CH - 1110 Morges

3sapins@irbisconsulting.ch

Inscription:

Pas d'inscription requise.

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

08.09.2026

Rendu documents:

02.10.2026 à 12h00. Les offres doivent être remises par voie électronique via le site www.simap.ch.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

Mandataires individuels Architecte Paysagiste (Lot 1) et Spécialiste en planification d'équipements sportifs (Lot 2).

Description détaillée des prestations / du projet:

La Commune d'Echallens souhaite développer et requalifier le site sportif des Trois-Sapins afin de répondre à l'évolution des besoins des infrastructures sportives et de loisirs, tout en améliorant la qualité paysagère et environnementale du site. Les études menées jusqu'à la phase SIA 33 ont défini un projet d'aménagement extérieur et d'équipements sportifs. Le Maître de l'ouvrage souhaite désormais mandater les spécialistes qui assureront la poursuite du projet durant les phases de réalisation (phases 41 à 53). Le marché est divisé en deux lots. Les soumissionnaires peuvent déposer une offre pour chacun des deux lots. Les lots sont définis de la manière suivante :

- Lot 1 : Architecte paysagiste
- Lot 2 : Spécialiste en équipements sportifs.

Communauté de mandataires:

Non admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Mandataires préimpliqués admis à participer à la procédure:

1. Verzone Woods Architectes Sàrl, Vevey - Bureau d'architecte paysagiste ayant réalisé le projet jusqu'à la phase SIA 33.

2. Profil Paysage Sàrl, Yverdon-les-Bains - Etude de faisabilité du 27.01.2023

Comité d'évaluation ou Jury:

Membres:

- M. Serge Bornick, Syndic, commune d'Echallens

- M. Adrien Menningen, Architecte HES REG, AM architectes Sàrl
- M. Yolan Menoud, chef du service des bâtiments et piscine, commune d'Echallens
- M. Sébastien Salvi, Municipal, commune d'Echallens
- M. Pascal Zbinden, chef du service Urbanisme et Police des constructions, commune d'Echallens

Suppléants:

- M. Christian Monney, Municipal, commune d'Echallens

Conditions de participation:

1. Extrait du registre de commerce datant de moins de 3 mois
2. Pour le seul Lot 1: Diplôme d'architecte paysagiste (HES/ETS) ou diplôme étranger reconnu équivalent ou preuve d'inscription au registre des architectes paysagistes A ou B du REG (Fondation suisse des registres des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement) ou dans un registre étranger reconnu équivalent ou être membre de la FSAP.
Les titulaires d'un diplôme étranger doivent obligatoirement fournir :
 - soit une copie de l'attestation de leur équivalence, obtenue auprès du REG, Fondation des Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement
 - soit une copie de leur diplôme s'il apparaît dans les titres de formation listés dans les annexes 5.7.1 ou VI de la directive 2005/36/CE
 - soit une attestation d'équivalence délivrée par le SEFRI
3. Signature de l'engagement sur l'honneur par le soumissionnaire (Document I4).
4. Signature de l'offre par les personnes autorisée selon le registre de commerce.

Critères d'aptitude:

Critère n.1: Présentation d'une référence d'un projet du soumissionnaire La référence doit impérativement répondre aux conditions suivantes :

- Être en rapport direct avec le marché, soit des prestations d'architecte paysagiste ou spécialiste en équipements sportifs couvrant au minimum les phases 41 à 53.
- La réception des travaux est intervenue entre le 01.10.2016 et la date limite de dépôt de l'offre.

De plus, la référence doit répondre aux conditions suivantes, propre à chaque lot :

- Lot 1 : portant sur un projet d'aménagements extérieurs public ou parapublic, incluant des aménagements paysagers et des espaces publics, incluant les prestations de direction des travaux et dont le montant des travaux (hors honoraires) est d'au minimum CHF 10 millions HT.
- Lot 2 : portant sur un projet d'aménagement d'équipements sportifs extérieurs, incluant au minimum un terrain de sport extérieur ou un équipement sportif comparable et dont le montant des travaux (hors honoraires) est d'au minimum CHF 3 millions HT.

Critère n.2: Profil de la personne-clé : Interlocuteur principal du Maître d'ouvrage

La personne-clé doit :

- être de langue maternelle française ou avoir d'excellentes connaissances de cette langue (au minimum niveau C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues)
- disposer de 10 années d'expérience minimum.

De plus, pour le lot 1 la personne-clé doit disposer d'un diplôme d'architecte-paysagiste répondant aux exigences formulées au chapitre 2.5 du document administratif.

Critères d'adjudication / de sélection:

1. Prix: 40% selon méthode de notation T1.5
2. Personne-clé: 20% (soit deux références pondérées à 10% et 10% respectivement)
3. Organisation: 10%
4. Analyse critique du projet: 10%
5. Développement durable: 10%
6. Estimation du volume de travail selon méthode T4: 10%

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA, ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La méthode de notation des critères qualités (est / n'est pas) conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- En intégrant l'évaluation des heures, la pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.

Manques de l'appel d'offres:

- L'organisateur n'est pas mentionné comme mandataire préimpliqué.
- L'intégration d'un membre dans le collège d'évaluation disposant des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée des offres aurait été adéquate.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, mais qu'il n'en respecte partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offre.
- L'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



